



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER  
DU 10 SEPTEMBRE 2019  
(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

*a délibéré :*

**Objet : Modification de la maquette et du règlement du concours de la PACES**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les modifications apportées à la PACES :

- Supprimer l'UE13s « *les médicaments et autres produits de santé* » pour la rentrée 2019,
- La durée de l'épreuve « *la cellule et les tissus : Tissus fondamentaux, histologie* » d'une durée de 1h15 qui sera réduite à 45 mn.

<b>Résultat du vote</b>	<i>Nombre de membres</i>	<b>61</b>
	Nombre de membres présents ou représentés	44
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>42</b>

**La modification de la maquette et du règlement de la PACES a été approuvée à la majorité des membres du Conseil académique.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 18 septembre 2019

Le Président de l'Université des Antilles  
Pour le Président de l'UFR par délégation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Michel GEOFFROY  
Pr Eustase JANKY

**Pièces jointes : 1  
(Extrait du procès-verbal du Conseil de l'UFR Médecine du 13 juin 2019)**



# UNIVERSITÉ DES ANTILLES

## UFR DES SCIENCES MÉDICALES HYACINTHE BASTARAUD

### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'UFR EN DATE DU 13 JUIN 2019

-----

L'an deux-mil dix-neuf, le treize juin, le Conseil d'UFR a voté l'un des points soumis à l'ordre du jour :

**- Point 3 : Modification Maquette et Règlement du Concours de la PACES**

**Étaient présents** : Mesdames : Pr Suzy DUFLO Présidente de la CME du CHU de la Guadeloupe, Marie-Flore MOLLENTHIEL et Venise OPET représentantes du personnel BIATSS, Élénie SUTTER, représentante des internes,

Messieurs les Professeurs Raymond CÉSAIRE, Doyen de l'UFR des Sciences Médicales, Jean-Louis ROUVILLAIN, Dr Ruddy VALENTINO.

**Étaient absents et excusés** : Dr Fritz-Line VÉLAYOUDOM-CÉPHISE.

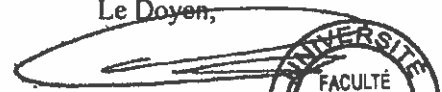

Monsieur le Pr Eustase JANKY (procuration à Monsieur le Doyen), Dr Patrick RENÉ-CORAIL.

Le dossier transmis par le Pr Remi NEVIÈRE, porte les modifications suivantes :

- *Supprimer UE13s « les médicaments et autres produits de santé » pour la rentrée 2019,*
  - *La durée de l'épreuve « la cellule et les tissus : Tissus fondamentaux, histologie » d'une durée de 1h15 qui sera réduit à 45 mn à la demande du Dr CHEVRET qui assure cette UE.*
- ***Le conseil d'UFR adopte la suppression de l'UE13s et la modification de la durée de l'épreuve « Cellule et les tissus ».***

Fait à Pointe-à-Pitre le, 17 juin 2019

Le Doyen,

  
  
Raymond CÉSAIRE

## Première Année Commune aux Etudes de Santé

**Coordination pédagogique : Pr Rémi NEVIERE**

**Année universitaire 2019/2020**

**Les modifications apportées concernent les points suivants :**

- **Maquette des enseignements : suppression de l'unité d'enseignement UE13 s « Les médicaments et autres produits de santé »**
- **Règlement du concours de la PACES**

<b>SUPPRESSION D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT</b>
---

Suppression de l'Unité d'enseignement UE13 s « Les médicaments et autres produits de santé ». Seule l'UE 14 s « Bases chimiques du médicament » (UE spécifique au concours de la filière Pharmacie) sera conservée.

Cette suppression nécessite une nouvelle numérotation des unités d'enseignement spécifiques. Ainsi, dans la nouvelle maquette :

<b>UE Ancienne version</b>	<b>UE Nouvelle version 2019/2020</b>
UE13s : Les médicaments et autres produits de santé	Suppression
UE14s : Bases chimiques du médicament	UE13s : Bases chimiques du médicament
UE15 sp : Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	UE14 sp : Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur
UE16 sp : Psychologie	UE15 sp : Psychologie
UE17 sp : Ergothérapie	UE16 sp : Ergothérapie
UE18 sp : Kinésithérapie	UE17 sp : Kinésithérapie
UE19 sp : Psychomotricité	UE18 sp : Psychomotricité

## REGLEMENT DU CONCOURS DE LA PACES

### Modification 1

**Modification de la durée de l'épreuve de l'unité d'enseignement UE2 B « La cellule et les tissus : Tissus fondamentaux, histologie »**

**La durée de l'épreuve initialement d'une heure et quinze minutes sera réduite et portée à 45 minutes.**

### Modification 2

**Suppression de l'UE13s « Les médicaments et autres produits de santé »**

**Cette suppression induit les conséquences suivantes :**

- **Initialement les unités d'enseignement spécifiques proposées aux filières de Pharmacie et d'Odontologie étaient les suivantes :**
  - **Filière Pharmacie : UE13s et UE14s**
  - **Filière Odontologie : UE13s, UE11s et UE12s**
  
- **Dans le nouveau règlement, il n'y aura plus :**
  - ✓ **qu'une unique UE spécifique pour la filière Pharmacie : UE spécifique de Pharmacie UE13s « Bases chimiques du médicament » (UE13s nouvelle numérotation)**
  - ✓ **que deux UE spécifiques pour la filière Odontologie : UE11s « Anatomie tête et cou » et UE12s « Morphogenèse cranio-faciale »**

VII – CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES (PAGES 6, 7, 8)

1. Conditions d'admission en 2<sup>ème</sup> année de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie et en 2<sup>ème</sup> année de Sciences Maïeutiques

d. les ex-æquo (page 6)

les ex-æquo sont classés suivant leur rang respectif dans les épreuves des Concours (en tenant compte des coefficients des matières). Lorsqu'un départage est nécessaire, on applique les paramètres suivants dans l'ordre :

Meilleure note à :

- L'UE10s pour le concours de Médecine
- ~~L'UE14s~~ UE13s pour le concours de Pharmacie
- L'UE12s pour le concours d'Odontologie
- L'UE8s pour le concours de Maïeutique

En cas d'égalité, meilleure note à :

- L'UE9s pour le concours de Médecine
- ~~L'UE13s~~ UE6 pour le concours de Pharmacie
- L'UE11s pour le concours d'Odontologie
- L'UE10s pour le concours de Maïeutique

En cas d'égalité, on prend la note la plus élevée de l'UE1, puis l'UE2, puis l'UE3A, puis l'UE4, puis l'UE7A, puis l'UE3B, puis l'UE5, puis l'UE6 et l'UE9s jusqu'au départage.

2. Conditions d'admission en 1<sup>ère</sup> année de l'École de Kinésithérapie, de Psychomotricité ou d'Ergothérapie

b. La liste de classement (page 7)

Ne peuvent figurer sur la liste de classement :

- Ceux qui obtiennent une note inférieure à 5 sur 20 au module spécifique (clause éliminatoire pour la filière concernée)
  - ~~UE17-sp~~ UE16 sp, pour l'ergothérapie
  - ~~UE18-sp~~ UE17 sp pour la kinésithérapie
  - ~~UE19-sp~~ UE18 sp pour la psychomotricité

d. les ex-æquo (page 8)

les ex-æquo sont classés suivant leur rang respectif dans les épreuves des Concours (en tenant compte des coefficients des matières). Lorsqu'un départage est nécessaire, on applique les paramètres suivants dans l'ordre :

*Meilleure note à l'UE spécifique :*

**L'UE18sp** UE17sp pour le concours de Kinésithérapie

**L'UE19sp** UE18sp pour le concours de Psychomotricité

**L'UE17sp** UE16sp pour le concours d'Ergothérapie

*En cas d'égalité, meilleure note à :*

**L'UE15sp** UE14sp pour le concours de Kinésithérapie

**L'UE16sp** UE15sp pour le concours de Psychomotricité

**L'UE15sp** UE14sp pour le concours d'Ergothérapie

En cas d'égalité, on prend la note la plus élevée de l'UE7A, puis l'UE7B, puis l'UE11s jusqu'au départage.

**XI. CALCUL DE LA NOTE FINALE**

➤ **MODIFICATION DE LA DUREE DE L'EPREUVE DE L'UE2B (PAGE 10)**

UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) COMMUNES AUX ETUDES DE SANTÉ (PACES)	Code apogée (Epreuve)	Sem estre	ECTS	Durée Epreuve	Médecine	Odontologie	Sage- Femme	Pharmacie	Kinésithérapie	Ergothérapie	Psychomotricité
<b>UE2 B</b> La cellule et les tissus : Tissus fondamentaux histologie 782OCET0	782OCET0CT	S2	4	1h15 45 mn	1.2	1.2	1.2	1	0.6	0.8	0.6



- MODIFICATIONS (PAGE 12)
- DES COEFFICIENTS
  - DU NOMBRE D'ECTS
  - DES INTITULES DES UE SPECIFIQUES AUX ETUDES DE SANTE (10 ECTS S2)

### Spécifiques aux études de santé

UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) SPECIFIQUES AUX ETUDES DE SANTE (PACES)	Code apogée (Epreuve)	Semestre	ECTS	Durée Epreuve	Médecine 1 782REMD0	Odontologie 2 782RODO0	Sage-Femme 3 782RMA10	Pharmacie 4 782RPHA0	Kinésithérapie 5 782RKIN0	Ergothérapie 6 782REERG0	Psychomotricité 7 782RPSY0
UE8 s : Unité Foeto-placentaire 782OUFP3	782OUFP0CT	S2	3	1h	-	-	0.7	-	-	-	-
UE9 s : Anatomie petit bassin chez la femme 782OABG(1,3,5)	782OABG0CT	S2	4	30mn	0.6	-	0.6	-	0.6	-	-
UE10 s : Anatomie histologie appareil reproducteur et sein 782OHR(1,3)	782OHR0CT	S2	3	45mn	0.7	-	0.7	-	-	-	-
UE11 s : Anatomie tête et cou 782OATC(1,2,5,6,7)	782OATC0CT	S2	3	30mn	0.7	1	-	-	0.6	1.2	1.2
UE12 s : Morphogenèse Cranio-Faciale 782OMCF2	782OMCF0CT	S2	<del>3</del> 7	30mn	-	1	-	-	-	-	-
UE13 s : Les médicaments et autres produits de santé (suppression)			<del>4</del>					1			
UE14 s											
UE13 s : Bases chimiques du médicament 782OBCM4	782OBCM0CT	S2	6 10	1h	-	-	-	1 2	-	-	-
Total épreuves spécifiques Santé S2 ...			10		2	2	2	2	1.2	1.2	1.2
Total épreuves Santé ...					12	12	12	12	9.2	8.2	8.2

**Spécifiques aux concours paramédicaux**

UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) SPECIFIQUES AUX CONCOURS PARAMEDICAUX	Code apogée (Epreuve)	Sem estre	ECTS	Durée Epreuve	Kinésithérapie 5 782RKIN0	Ergothérapie 6 782RERG0	Psychomotricité 7 782RPSY0
<b>UE15-sp</b> UE14 sp : Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur 7082OADF(5,6,7)	782OADF0CT	S2	3	45mn	0.8	0.8	0.8
<b>UE16-sp</b> UE15 sp : Psychologie 782OPSC0 (6,7)	782OPSC0CT	S2	3	1h	-	1.6	1.6
<b>UE17-sp</b> UE16 sp : Ergothérapie 782OERG6	782OERG0CT	S2	3	45mn	-	1.6	-
<b>UE18-sp</b> UE17 sp : Kinésithérapie 782OKIN5	782OKIN0CT	S2	3	45mn	2.2	-	-
<b>UE19-sp</b> UE18 sp : Psychomotricité 782OPSY7	782OPSY0CT	S2	3	1h	-	-	1.6
<b>Total</b>					<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total épreuves Paramédicaux ...</b>					<b>12.2</b>	<b>12.2</b>	<b>12.2</b>